

Exportation de fruits et légumes frais

Pour l'exportation de fruits et légumes frais, le contrôle de la qualité est obligatoire conformément au contrat conclu avec l'Office fédéral de l'agriculture. C'est Qualiservice Sàrl qui est responsable du contrôle. Chaque envoi doit être contrôlé par un inspecteur de Qualiservice. La procédure suit ici le règlement (CE) n° 2023/2430 dans sa version actuelle. Les contrôles de Qualiservice sont reconnus par les pays de l'UE.

Le formulaire "Attestation de contrôle" n'est rempli par les inspecteurs de Qualiservice que si la marchandise est conforme à la norme et peut être libérée pour l'exportation.

En cas d'exportation vers des pays de l'Union européenne, les normes CE s'appliquent.

Produits	Procédure	Certificat de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> • Agrumes • Bananes • Fraises • Kiwis • Pêches, nectarines • Poires • Poivrons légumes • Pommes • Raisins de table • Salades, endives frisées, scarole • Tomates 	<p>Sont soumis à une norme de commercialisation spécifique de l'UE.</p> <p>→ doivent être identifiés par une catégorie commerciale et sont contrôlés en conséquence.</p> <p>Normes :</p> <p>BLE - Vermarktungsnormen</p>	<p>Est délivré lorsque la marchandise est conforme aux exigences (classe Extra, I ou II, selon l'étiquetage).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les autres fruits et légumes frais : ici, il y a deux possibilités, l'entreprise peut choisir entre : 	<p>a) pas d'étiquetage avec une catégorie commerciale</p> <p>→ contrôle selon la norme générale de commercialisation de l'UE</p>	<p>Est délivré si la marchandise est conforme aux exigences de la norme générale de commercialisation. Dans la case 10, un tiret (-) est ajouté sous la catégorie de qualité.</p>
	<p>b) il est étiqueté avec une classe commerciale (possible uniquement pour les produits pour lesquels il existe une norme CEE-ONU) :</p> <p>→ contrôle selon la norme CEE-ONU :</p> <p>Fresh Fruit and Vegetables - Standards UNECE</p>	



Qualiservice GmbH
Belpstrasse 26
Postfach
CH-3001 Bern
Tel. 031 385 36 90
info@qualiservice.ch
www.qualiservice.ch

Les produits soumis à une norme de commercialisation spécifique et les autres produits contrôlés soit conformément à la norme de commercialisation générale, soit conformément à la norme CEE-ONU, peuvent être répertoriés sur le même certificat de contrôle.

Les produits suivants ne sont soumis ni à une norme de commercialisation spécifique ni à la norme générale de l'UE et ne sont par conséquent pas contrôlés : Champignons autres que les champignons de couche, câpres, amandes amères, amandes sans coques, noisettes sans coques, noix sans coques, pignons de pin, safran.

Marchandise industrielle

Ne nécessite plus de certificat de contrôle, mais les documents d'accompagnement (bon de livraison, factures, si possible aussi marquage des emballages) doivent clairement indiquer que la marchandise est destinée à la transformation industrielle. Nous ne délivrons plus ce certificat, même sur demande.

Réexportations

- Origine de la marchandise dans un État membre de l'UE : même procédure que pour l'origine suisse.
- Autre origine : Qualiservice ne peut pas délivrer de certificat de contrôle.

Bern, 1. April 2026 nd/oa

Q:\Qualiservice\Geschäftsbereiche\Export\Selbstkontrolle\Kursunterlagen\Vorgehen Kontrolle ab 2026_Info für alle_frz.doc